

---

**Présidence : Autriche****1154<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : jeudi 13 juillet 2017Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 12 h 55  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 16 h 402. Président : Ambassadeur C. Koja3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE  
À SKOPJE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje (PC.FR/16/17 OSCE+), Estonie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1017/17), Fédération de Russie (PC.DEL/980/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1007/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/997/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/975/17), Albanie (PC.DEL/1002/17 OSCE+), ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/986/17 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DU BUREAU DU  
PROGRAMME DE L'OSCE À ASTANA**

Président, chef du Bureau du programme de l'OSCE à Astana (PC.FR/19/17 OSCE+), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que

l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1018/17), Fédération de Russie (PC.DEL/981/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1008/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/999/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/977/17), Tadjikistan (PC.DEL/1006/17 OSCE+), Ouzbékistan, Turkménistan, Kazakhstan (PC.DEL/1011/17 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour :    RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA MISE EN  
ŒUVRE DES POLITIQUES DE RECRUTEMENT DE  
L'OSCE

Président, Directeur adjoint du Département des ressources humaines/Chef de la Section de gestion des aptitudes, Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1024/17), Fédération de Russie (PC.DEL/982/17/Corr.1 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/978/17), Azerbaïdjan (PC.DEL/988/17 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour :    DÉCISION SUR LA CONFÉRENCE  
MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2017

Président

**Décision** : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1262 (PC.DEC/1262) sur la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour :    DÉCISION SUR LE THÈME, L'ORDRE DU JOUR ET  
LES MODALITÉS DU 26<sup>e</sup> FORUM ÉCONOMIQUE  
ET ENVIRONNEMENTAL

Président

**Décision** : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1263 (PC.DEC/1263) sur le thème, l'ordre du jour et les modalités du 26<sup>e</sup> Forum économique et environnemental ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour :    AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1000/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique

européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1023/17), Suisse (PC.DEL/1027/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1001/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/992/17), Canada (PC.DEL/1015/17 OSCE+)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1004/17), Ukraine
- c) *Vingt-deuxième anniversaire du génocide de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine)* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1025/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/993/17), Turquie (PC.DEL/998/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1009/17 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/1028/17 OSCE+)
- d) *Intensification du processus de fortification de la ligne d'occupation dans la région géorgienne de Tskhinvali* : Géorgie (PC.DEL/1019/17 OSCE+), Canada (également au nom de la Norvège) (PC.DEL/1016/17 OSCE+), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1021/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/995/17), Fédération de Russie
- e) *Arrestations de défenseurs des droits de l'homme en Turquie* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1020/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/994/17), Turquie (PC.DEL/1022/17 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Réunion informelle des ministres des affaires étrangères des pays de l'OSCE tenue à Mauerbach (Autriche) le 11 juillet 2017* : Président
- b) *Nomination de hauts responsables de l'OSCE* : Président
- c) *Tournoi de volleyball de plage organisé par la Présidence le 8 juillet 2017* : Président
- d) *Conférence tenue à l'échelle de l'OSCE les 10 et 11 juillet 2017 sur le thème « Lutte contre la menace posée par les drogues illicites et le détournement des*

*précurseurs chimiques : liens entre les drogues illicites, la criminalité organisée et le terrorisme* » : Président

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU  
SECRETARIAT**

- a) *Enquête sur l'incident tragique du 23 avril 2017 dont a été victime une patrouille de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (SEC.GAL/99/17 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- b) *Participation du Directeur du Bureau du Secrétaire général à la vingt-sixième Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Minsk du 5 au 9 juillet 2017 (SEC.GAL/99/17 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- c) *Visite effectuée en Ukraine du 4 au 7 juillet 2017 par la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/99/17 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- d) *Atelier sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, tenu à Chisinau du 4 au 7 juillet 2017 (SEC.GAL/99/17 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- e) *Annonce de la distribution du rapport sur la visibilité du Secrétariat pour la période mai-juin 2017 (SEC.GAL/99/17 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général

Point 9 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Adieux au Représentant permanent de la Suède auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur F. Löjdquist* : Président, Suède
- b) *Conférence sur le thème « Sûreté des journalistes – Nouveaux défis et réponses », tenue à Vilnius le 3 juillet 2017* : Lituanie (PC.DEL/996/17 OSCE+)
- c) *Enquête sur l'écrasement du Boeing 777-200 assurant le vol MH17 de Malaysia Airlines le 17 juillet 2014* : Pays-Bas
- d) *Vingt-sixième Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Minsk du 5 au 9 juillet 2017* : Biélorussie (PC.DEL/1026/17 OSCE+)
- e) *Report de la deuxième réunion supplémentaire de 2017 sur la dimension humaine consacrée au thème « Accès à la justice en tant qu'élément fondamental de l'état de droit », prévue les 17 et 18 juillet 2017* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 20 juillet 2017 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1262  
13 July 2017

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1154e séance plénière**

Journal n° 1154 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1262**  
**CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2017**

(Palerme, Italie, 24 et 25 octobre 2017)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de l'Italie d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 et comme suite aux discussions menées avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de modifier les dates de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 prévue à Palerme (Italie) pour qu'elle se tienne les 24 et 25 octobre 2017 ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

La présente décision remplace sa Décision n° 1245, en date du 9 mars 2017, intitulée « Dates et lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 ».

## **ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2017 SUR LES DÉPLACEMENTS MASSIFS DE MIGRANTS ET DE RÉFUGIÉS : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS**

Palerme (Italie), 24 et 25 octobre 2017

### **I. Ordre du jour indicatif**

#### **Préambule**

La Décision n° 3/16 du Conseil ministériel de l'OSCE sur le rôle de l'Organisation dans la gouvernance des déplacements massifs de migrants et de réfugiés traite du problème posé par ces déplacements et ancre la gestion de la migration dans les préoccupations de l'OSCE. Elle mentionne expressément le renforcement des « activités aboutissant à l'échange des meilleures pratiques et renforçant le dialogue et la coopération avec les partenaires pour la coopération ».

Dans ces conditions, la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 et, en particulier, son segment politique de haut niveau, concentreront leur attention sur les déplacements massifs de migrants et de réfugiés à travers la région méditerranéenne et sur les défis qu'ils posent, notamment les problèmes liés à la sécurité, et sur les opportunités qu'ils offrent pour tous les pays riverains du bassin et au-delà en vue de traduire les situations d'urgence et les crises qui en résultent en opportunités de relancer la coopération régionale et internationale.

La première séance portera sur les risques accrus de trafic et de traite d'êtres humains découlant des déplacements massifs de migrants et de réfugiés.

La deuxième séance sera consacrée aux opportunités résultant de la migration et au rôle des politiques d'intégration pour la croissance, le développement durable, la paix et la stabilité.

Lors de la troisième séance, on explorera ce qui est au cœur d'une intégration réussie en tant que responsabilité commune fondée sur une double approche, l'accent étant mis sur la lutte contre toutes les formes d'intolérance, de racisme, de xénophobie et de discrimination, sur la base également de motifs religieux.

La Conférence offrira aux États participants et aux partenaires pour la coopération l'occasion de procéder à des échanges de vues, de données d'expérience, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés en vue d'explorer ensemble les approches coopératives fructueuses des problèmes posés par l'accroissement des flux migratoires et des courants de réfugiés dans les pays tant de transit que d'accueil. La Conférence servira aussi de plateforme

pour continuer à développer le dialogue et intensifier la coopération en vue de renforcer la sécurité dans la région méditerranéenne conformément aux principes et engagements de l'OSCE.

### **Mardi 24 octobre 2017**

- Inscription des participants
- Observations liminaires
- Segment politique de haut niveau sur la promotion de la sécurité et de la coopération méditerranéennes à une époque marquée par des déplacements massifs de migrants et de réfugiés : défis, notamment problèmes liés à la sécurité, et opportunités.
- Séance photo
- Manifestation parallèle du Président du Groupe de contact méditerranéen
- Déjeuner
- Séance I : Lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains : un défi commun majeur à une époque marquée par des déplacements massifs de migrants et de réfugiés
- Pause-café
- Séance II : Potentiel économique et social de la migration et rôle des politiques d'intégration pour une croissance inclusive, un développement durable, la paix et la stabilité

### **Mercredi 25 octobre 2017**

- Inscription des participants
- Séance III : Intégration réussie, une responsabilité commune fondée sur une double approche : encourager l'inclusion des migrants et des réfugiés et lutter contre l'intolérance, le racisme, la xénophobie et la discrimination, sur la base également de motifs religieux
- Observations finales
- Déjeuner de clôture

## **II. Participation**

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques



pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations et les institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et gouvernements locaux unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaida, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasienne, Union européenne, Union interparlementaire et l'Union pour la Méditerranée

D'autres organisations pourront être invitées par le pays hôte comme observateurs à la Conférence.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer.

### **III. Modalités d'organisation**

La Conférence débutera à 9 h 30 le premier jour et s'achèvera à 14 heures le second.

Le Président désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 se tiendra en anglais, en français et en italien, avec interprétation. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).

---

**1154<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1154 du CP, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1263**  
**THÈME, ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DU 26<sup>e</sup> FORUM**  
**ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux paragraphes 21 à 32 du Chapitre VII du Document de Helsinki 1992, au paragraphe 20 du Chapitre IX du Document de Budapest 1994, à la Décision du Conseil ministériel n° 10/04 du 7 décembre 2004, à la Décision du Conseil ministériel n° 4/06 du 26 juillet 2006, à sa Décision n° 743 du 19 octobre 2006, à sa Décision n° 958 du 11 novembre 2010 et à sa Décision n° 1011 du 7 décembre 2011,

S'appuyant sur le Document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale (annexe 1 du document MC(11).JOUR/2/Corr. 2) et sur les décisions pertinentes du Conseil ministériel,

Se fondant sur les résultats des forums économiques et environnementaux antérieurs et sur ceux des activités pertinentes de l'OSCE,

Décide ce qui suit :

1. Le thème du 26<sup>e</sup> Forum économique et environnemental sera le suivant : « Promotion du progrès économique et de la sécurité dans l'espace de l'OSCE à travers l'innovation, la valorisation du capital humain et la bonne gouvernance publique et d'entreprise » ;
2. Le 26<sup>e</sup> Forum économique et environnemental consistera en trois réunions, y compris deux réunions préparatoires, dont l'une se tiendra hors de Vienne. La réunion de clôture se tiendra à Prague, du 5 au 7 septembre 2018. Ces arrangements ne créeront pas un précédent pour les futures réunions du Forum économique et environnemental. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE organisera, sous la conduite de la Présidence de l'Organisation pour 2018, les réunions susmentionnées ;
3. L'ordre du jour du Forum portera principalement sur l'impact des questions ci-après sur la sécurité globale de l'espace de l'OSCE :
  - Rôle de l'économie numérique comme moteur de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance ;

- Valorisation du capital humain comme moyen de promouvoir l'équité sociale et la compétitivité économique en accroissant les connaissances, les aptitudes et les compétences ;
  - Renforcement de la bonne gouvernance publique et d'entreprise grâce à la transparence et à la responsabilisation ;
  - Bonne gouvernance économique afin de favoriser un bon climat d'investissement, le développement des entreprises et la connectivité ;
4. Les ordres du jour des réunions du Forum, y compris en ce qui concerne les calendriers et les thèmes des séances de travail, seront proposés et déterminés par la Présidence de l'OSCE pour 2018, après avoir été approuvés par les États participants dans le cadre du Comité économique et environnemental ;
5. Le Forum économique et environnemental examinera la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale, notamment dans le cadre d'exposés sur les activités menées par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et les opérations de terrain ;
6. Les débats au Forum devraient bénéficier des contributions transdimensionnelles des autres organes de l'OSCE et des réunions pertinentes organisées par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, sous la conduite de la Présidence de l'Organisation pour 2018, ainsi que des délibérations en la matière au sein de diverses organisations internationales ;
7. Les États participants sont encouragés à se faire représenter par des responsables de haut niveau chargés de l'élaboration de la politique économique et environnementale internationale dans l'espace de l'OSCE. Il serait également souhaitable que des représentants du monde des affaires et des milieux scientifiques, ainsi que d'autres acteurs concernés de la société civile, fassent partie de leur délégation ;
8. Comme les années précédentes, la structure du Forum économique et environnemental devrait permettre une participation active des organisations internationales compétentes et encourager des discussions ouvertes ;
9. Les organisations internationales, les organismes internationaux, les groupements régionaux et les conférences d'États ci-après sont invités à participer au 26<sup>e</sup> Forum économique et environnemental : Agence environnementale européenne ; Agence internationale de l'énergie ; Agence internationale de l'énergie atomique ; Banque asiatique de développement ; Banque européenne d'investissement ; Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires ; Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes ; Centre régional pour l'environnement en Asie centrale ; Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale ; Comité international de la Croix-Rouge ; Commission des Nations Unies pour le développement durable ; Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ; Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique ; Commission économique eurasiennne ; Communauté d'États indépendants ; Communauté de l'énergie ; Conférence pour l'interaction et les mesures de

confiance en Asie ; Conseil de coopération régionale ; Conseil de l'Europe ; Conseil des États de la mer Baltique ; Conseil euro-arctique de la mer de Barents ; Croix-Verte internationale ; Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral ; Fonds monétaire international ; Fonds OPEP pour le développement international ; Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; Groupe consultatif sur les situations d'urgence environnementale ; Groupe de la Banque mondiale ; Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Initiative centre-européenne ; Initiative de coopération en Europe du Sud-Est ; Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe ; Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIAAS) ; Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; ONU-Femmes ; Organisation de coopération de Shanghai ; Organisation de coopération économique ; Organisation de coopération économique de la mer Noire ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Organisation de coopération islamique ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ; Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ; Organisation du Traité de sécurité collective ; Organisation internationale de protection civile ; Organisation maritime internationale ; Organisation météorologique mondiale ; Organisation mondiale de la Santé ; Organisation mondiale du commerce ; Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM ; Programme alimentaire mondial ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale ; Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ; Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; Stratégie internationale de prévention des catastrophes ; Système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ; Union économique eurasiennne ; Union interparlementaire ; et autres organisations compétentes ;

10. Les partenaires de l'OSCE pour la coopération sont invités à participer au 26<sup>e</sup> Forum économique et environnemental ;

11. À la demande de la délégation d'un État participant de l'OSCE, des groupements régionaux ou des spécialistes universitaires et des représentants du monde des affaires pourront aussi être invités, selon qu'il conviendra, à participer au 26<sup>e</sup> Forum économique et environnemental ;

12. Sous réserve des dispositions des paragraphes 15 et 16 du Chapitre IV du Document de Helsinki 1992, les représentants d'organisations non gouvernementales qui ont une expérience pertinente dans le domaine à l'examen sont aussi invités à participer au 26<sup>e</sup> Forum économique et environnemental ;

13. Les réunions préparatoires de 2018 se tiendront en anglais et en russe, avec interprétation. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.